

RLDA 6600

Le commissariat aux comptes, vers une mutation de la profession⁽¹⁾

Jean BOUQUOT
Président de
la Compagnie
nationale des
commissaires aux
comptes

La profession de commissaire aux comptes traverse un moment très particulier de son histoire. La menace de sa remise en cause dans son périmètre numériquement le plus important⁽²⁾, celui des PME, semble établie et son rebond encore incertain si nous n'y engageons pas toute notre volonté et nos forces. La bataille de cette modernisation sera difficile et longue. Elle met en jeu une histoire, des certitudes mais, au-delà, des convictions professionnelles, ancrées dans une volonté d'être au service de l'intérêt général.

La question qui nous est posée est identitaire : passer d'une utilité décrétée à une utilité de marché en conservant notre ADN de l'intérêt général.

Indiscutablement, la profession n'a pas anticipé ce mouvement d'une violence inouïe qui s'annonce. C'est un véritable choc « tectonique », et nous allons chacun devoir réapprendre non pas un métier, ni une façon de l'exercer, mais davantage une façon de le présenter, de le promouvoir et de le vendre afin que sa valeur ajoutée en devienne la presque seule partie visible.

Nous savons que l'économie change. La financiarisation est désormais interpellée par les États et la sécurité devient une priorité dans un environnement numérique omniprésent.

Bien entendu, ce sont autant de sujets qui interrogent l'avenir de notre profession et sa présence dans l'économie. Ce sont autant de sujets qui ont nourri les débats d'une première lecture à l'Assemblée nationale d'un texte de loi⁽³⁾ qui n'aurait pu contenir qu'une simple disposition des relèvements des seuils d'audit légaux prévus par la Directive européenne non contraignante⁽⁴⁾ (4, 8, 50).

Au-delà des 153 000 mandats que la profession française s'apprête à perdre, c'est donc toute la question de nos missions, de notre signature et de leur intérêt qui s'est posée.

C'est d'ailleurs pourquoi le projet de loi discuté en toute première lecture à l'Assemblée Nationale – le débat reste encore ouvert au Sénat – comporte des mesures qui pourraient permettre à la profession de rebondir en se réinventant.

(1) V. égal. J. Brouillet, Loi PACTE : réforme des seuils d'audit et modernisation de la profession du chiffre, suppl. RLDA 2018/143, Introduction générale.

(2) Article 9 du Projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (N°1088), <http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl1088.asp>

(3) Projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (N°1088), déposé le 19 juin 2018 en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale.

(4) Directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 <https://cdn.cncf.fr/download/rea-projet-de-directive-adopte-fr.pdf>